# NOTICES



CORPORATE EVENT NOTICE: Introduction par offre publique - Modification des modalités

de l'opération AB SCIENCE

PLACE: Paris

**AVIS Nº:** PAR\_20100421\_01980\_EUR

DATE: 21/04/2010 MARCHÉ: Euronext Paris

A la suite de l'avis PAR\_20100408\_01770\_EUR

#### MODIFICATION DES MODALITES DE L'OPERATION

- Fourchette de prix fixée entre 12,30 € et 13,00 € par action
- Taille de l'Offre : 726.820 actions existantes et 1.305.700 actions nouvelles à émettre
- Clause d'extension portant sur un maximum de 304.878 actions existantes supplémentaires
- Option de sur-allocation portant sur un maximum de 350.609 actions existantes supplémentaires
- Clôture de l'offre le 22 avril 2010 pour l'Offre à Prix Ouvert et le Placement Global ("l'Offre")
- Fixation du prix de l'Offre le 23 avril 2010
- Début des négociations sur le marché Euronext Paris le 26 avril 2010

AB Science annonce la fixation de nouvelles modalités dans le cadre de son introduction en bourse sur Euronext Paris, compartiment B. L'Offre à Prix Ouvert et le Placement Global se clôtureront le jeudi 22 avril 2010 à 17 heures (heure de Paris). Le Règlement Livraison (R/L) interviendra le 28 avril 2010, et les négociations sur le marché Euronext Paris débuteront le 26 avril 2010.

## Les nouvelles caractéristiques de l'opération sont les suivantes :

- Nombre d'actions offertes dans le cadre de l'Offre Publique et du Placement Global ("l'Offre"):
  2.032.520 actions offertes, comprenant 1.305.700 actions nouvelles à émettre et 726.820 actions existantes cédées
- Fourchette indicative de prix : 12,30 € 13,00 €
- Clause d'extension : Le nombre d'actions offertes pourra être augmenté d'un maximum de 304.878 actions existantes supplémentaires soit 15% de l'Offre.
- Option de surallocation : Le nombre d'actions offertes pourra être augmenté d'un maximum de 350.609 actions existantes supplémentaires soit 15% de l'Offre (incluant la Clause d'Extension).

## Le calendrier de l'Offre, prolongé en date du 20 avril 2010, est le suivant :

21 avril 2010 Diffusion d'un avis de NYSE Euronext relatif aux nouvelles modalités de l'Offre

Publication d'un avis financier dans la Tribune

22 avril 2010 Clôture de l'OPO et du Placement Global (17h00, heure de Paris)

**23 avril 2010** Fixation du Prix de l'Offre par le Conseil d'Administration

Publication par NYSE Euronext de l'avis de résultat de l'OPO

Diffusion d'un communiqué de presse confirmant le nombre définitif des Actions

Nouvelles dans le cadre de l'Offre et indiquant le prix de l'Offre

26 avril 2010 Début des négociations des actions de la Société sur le Marché Euronext Paris

28 avril 2010 Règlement-livraison

21 mai 2010 Date limite d'exercice de l'Option de surallocation

Fin de la période de stabilisation

## Révocabilité des ordres émis dans le cadre de l'OPO :

Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la publication du présent avis seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant le 22 avril 2010 (17 heures, heure de Paris). De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'au 22 avril inclus.

L'Autorité des marchés financiers (« L'AMF ») a apposé le visa n° 10-084 en date du 7 avril 2010 sur le Prospectus relatif à l'introduction en bourse des actions d'AB Science, composé d'un document de base enregistré le 10 février 2010 sous le numéro I.10-006, d'une actualisation du document de base déposée à l'AMF le 7 avril 2010 et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus).

#### CARACTERISTIQUES DU PLACEMENT GLOBAL

Durée: du 08/04/2010 au 22/04/2010 à 17h00 (heure de Paris )

Nombre de titres: 1 829 268 actions soit 90% de l'Offre (avant exercice de la Clause

d'Extension et hors Option de Surallocation)

Chef de File et Société Générale Corporate & Investment Banking

Teneur de Livre :

Co-Chef de File : Fortis Bank Nederland

## CARACTERISTIQUES DE L'OPO

Ouvert aux : personnes physiques, investisseurs personnes morales, fonds communs de

placement

Durée : du 08/04/2010 au 22/04/2010 à 17h00 (heure de Paris)

Nombres de titres : 203 252 actions soit 10% de l'Offre (avant exercice de la clause d'extension

et hors option de sur-allocation)

La répartition des actions offertes entre le PG, d'une part, et l'OPO, d'autre part, sera effectuée en fonction de la nature et de l'importance de la demande dans le respect des principes édictés par l'article 315-35 du Règlement général de l'AMF. Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10 % du nombre d'actions offertes dans le cadre de l'Offre, hors exercice éventuel de l'Option de Surallocation.

Décomposition des ordres en fonction du nombre de titres demandés :

p Fractions d'ordre A1 : entre 1 et 300 titres inclus,

¤ Fractions d'ordre A2 : au-delà de 300 titres.

Les ordres seront exprimés en nombre d'actions demandées, sans limitation de prix et seront réputés stipulés au prix de l'OPO. Le résultat de l'OPO, ainsi que les conditions de négociation du 26/04/2010, feront l'objet d'un avis publié le 23/04/2010.

# Libellé et transmission des ordres :

Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un membre de marché, au plus tard le 22/04/2010 à 17 heures (heure de Paris) tant pour les souscriptions aux guichets que pour les souscriptions par Internet. Les membres de marché devront saisir dans **SCORE** les ordres de leurs clients au plus tard le 23/04/2010 avant 10h00 (heure de Paris) les dépôts de leurs clients, en utilisant le formulaire disponible. **Aucun dépôt ne pourra être enregistré après l'heure limite.** 

## Utilisation de l'outil SCORE:

Toute demande de nouvel accès devra être adressée à l'équipe Corporate Actions de NYSE Euronext (corporateactions\_fr@nyx.com) au plus tard 3 jours de bourse avant la centralisation (soit au plus tard le 20/04/2010). Toute question relative à l'utilisation de SCORE devra de même être adressée à l'équipe Corporate Actions de NYSE Euronext (33 (0)1 49 27 15 10).

## Conditions d'exécution des ordres :

Les ordres seront irrévocables et leur validité sera limitée à la journée d'introduction et de première cotation, soit le 23/04/2010. Les fractions d'ordre A1 sont prioritaires par rapport aux fractions d'ordre A2. Un taux de réduction pouvant aller jusqu'à 100 % peut être appliqué aux fractions d'ordre A2 pour servir les fractions d'ordre A1. Dans l'hypothèse où le nombre d'actions offertes serait insuffisant pour couvrir les demandes exprimées au titre des fractions d'ordre A1, ces demandes pourront être réduites de manière proportionnelle. Il en est de même s'agissant des fractions d'ordre A2. Dans le cas où l'application des modalités de réduction aboutirait à un nombre non entier d'actions, ce nombre serait arrondi au nombre entier immédiatement inférieur.

## Règlement-livraison des titres acquis à l'OPO:

Les opérations de règlement-livraison (R/L) des négociations du 23/04/2010 seront effectuées au moyen du service de livraison par accord bilatéral RGV, entre d'une part Société Générale Securities Services (Code Affilié 42) et les adhérents acheteurs, d'autre part entre les adhérents et les intermédiaires collecteurs d'ordres, le 28/04/2010. L'ensemble des instructions RGV devra être introduit dans le système au plus tard le 27/04/2010 à 12h00 (heure de Paris). L'instruction aura comme date de négociation le 23/04/2010. Il est précisé qu'en cas d'annulation de l'opération, les opérations de R/L des négociations du 23/04/2010 seront annulées.

Libellé: AB SCIENCE Mnémonique: AB

ISIN: FR0010557264 Code Euronext: FR0010557264

# Conditions particulières applicables aux ordres de souscription dans le cadre de l'OPO

- un même donneur d'ordre (personne physique ou morale) ne peut émettre d'ordres d'achat portant sur un nombre de titres supérieur à 20 % du nombre de titres offerts ;
- un même donneur d'ordre ne peut émettre qu'un seul ordre, qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ; s'agissant d'un compte joint, il ne peut être transmis qu'un nombre maximum d'ordres égal au nombre de titulaires du compte ;
- les intermédiaires dépositaires d'ordres d'achat doivent s'assurer à la réception des ordres que les donneurs d'ordres disposent bien au crédit de leur compte des fonds (espèces) nécessaires ou l'équivalent en OPCVM monétaires pour être en mesure de régler les titres demandés ;
- Le teneur de compte, qu'il soit le négociateur ou le compensateur, est responsable du respect des obligations de couverture applicables aux donneurs d'ordres dont les comptes sont ouverts chez lui ;
- EURONEXT PARIS SA se réserve le droit de demander aux intermédiaires financiers l'état récapitulatif de leurs ordres. Ces informations devront lui être transmises immédiatement par télécopie ;
- EURONEXT PARIS SA se réserve également la possibilité de réduire ou d'annuler toutes demandes qui n'auraient pas été documentées ou qui lui paraîtraient excessives après en avoir informé le transmetteur d'ordres.

## **CONDITIONS D'OUVERTURE DES NEGOCIATIONS LE 26/04/2010**

Les actions AB Science seront admises temporairement sur Euronext sous l'intitulé "AB Science - Promesses" conformément aux dispositions des articles 6 801/1 et suivants des règles de marché du Livre I

des règles harmonisées d'Euronext.

Dans le cas où les établissements garants décideraient de ne pas signer ou de résilier le contrat de garantie conformément à ses termes, la société AB Science en informera Euronext Paris S.A. sans délai et demandera l'annulation de toutes les négociations intervenues sur la ligne "AB Science - Promesses". Dans ce cas, Euronext Paris S.A. publiera un avis annonçant que les ordres de souscription transmis dans le cadre de l'OPO, ainsi que l'ensemble des négociations effectuées sur les titres admis sur la ligne "AB Science - Promesses", seront rétroactivement annulés.

Il est précisé que les intermédiaires devront faire figurer sur les avis d'opéré relatifs aux transactions réalisées entre le 26/04/2010 et le 28/04/2010 inclus, le libellé "AB Science - Promesses". Il appartiendra aux intermédiaires d'informer leurs clients sur la possibilité d'annulation rétroactive de leurs transactions sur la ligne "AB Science - Promesses". Si la société AB Science venait à informer Euronext Paris S.A. de la résiliation du contrat de garantie et donc demandait l'annulation de toutes les négociations intervenues sur la ligne "AB Science - Promesses", il appartiendrait aux intermédiaires de prendre toute disposition vis-à-vis des donneurs d'ordres pour les informer et annuler les négociations dans les délais les plus rapides.

La décision de résiliation du contrat de garantie et d'annulation des transactions étant indépendante de la volonté d'Euronext Paris S.A., cette dernière décline toute responsabilité sur les éventuelles conséquences financières, comptables ou fiscales d'une telle annulation tant pour les intermédiaires que pour les donneurs d'ordres.

<u>Négociation des actions</u>: les premières négociations des actions nouvelles et anciennes interviendront sur le système de cotation à partir du 26/04/2010 et jusqu'au 28/04/2010 inclus sur une seule ligne de cotation "AB Science - Promesses" sous le code "AB Science - Promesses". A compter du 29/04/2010, les actions AB Science seront cotées sous le libellé "AB Science", code ISIN FR0010557264 (inchangé) et mnémonique AB (inchangé).

\*\*\*\*\*\*

CORPORATE EVENT NOTICE: Public offer - Change in the Offer's Conditions

**AB SCIENCE** 

**LOCATION:** Paris

**NOTICE**: PAR\_20100421\_01980\_EUR

DATE: 21/04/2010 MARKET: Euronext Paris

Following PAR\_20100408\_01770\_EUR

## **CHANGE IN THE OFFER'S CONDITIONS**

- Price range for the Offer: €12.30 € 13.00
- Size of the Offer: 726,820 existing shares and 1,305,700 new shares to be issued
- Extension Option: up to a maximum of 304,878 supplementary existing shares
- Over-allotment Option: up to a maximum of 350,609 supplementary existing shares
- Closing of the 'Open Price Offer' ('OPO') and the 'Global Placement' ('GP') ('the Offer') on April 22, 2010
- Fixing of the price of the Offer on April 23, 2010
- Trading opening on the market Euronext Paris on April 26, 2010

AB Science announces new Offer's conditions in relation to its IPO on the market Euronext Paris (compartment B). The 'Open Price Offer' ('OPO') and the 'Global Placement' ('GP') will close on Thursday April 22, at 5:00pm CET. The Settlement/Delivery (S/D) will take place on April 28, 2010 and the trading on the market Euronext Paris will begin on April 26, 2010.

## The new characteristics of the IPO are detailed as follows:

- Number of shares granted in relation with the 'Open Price Offer' ('OPO') and the 'Global Placement' ('GP') ('the Offer'): 2,032,520 shares of which 1,305,700 new shares to be issued and 726,820 existing shares sold by shareholders
- Indicative price range: €12.30 €13.00
- Extension Option: up to a maximum of 304,878 supplementary existing shares, i.e. 15% of the Offer.
- Over-allotment Option: up to a maximum of 350,609 supplementary existing shares, i.e. 15% of the Offering (including the Extension Option).

## The calendar of the Offer, extended on April 20, 2010 is the following:

21/04/2010	Offer's New conditions described in a corporate event notice issued by NYSE Euronext
	Financial notice issued in the French daily financial newspaper 'la Tribune'
22/04/2010	Closing of the OPO and the GP (5:00pm CET)
23/04/2010	Fixing of the Price of the Offer by the Board of the company
	OPO result described in a corporate event notice issued by NYSE Euronext
	Press release detailing the final number of new shares to be issued in relation with the
	Offer and describing the price of the Offer
26/04/2010	Trading opening of AB Science shares on the market Euronext Paris
28/04/2010	Settlement/Delivery
21/05/2010	Last day to exercise the Over-allotment Option
	End of the stabilization period

# Revocability of the subscription orders in relation to the OPO:

The orders issued in connection with the OPO before the issue of the present corporate event notice will be maintained unless they are explicitly revocated before April 22, 2010 at 5:00pm CET. New irrevocable orders may be issued until April 22, 2010 (inclusive).

The Autorité des marchés financiers (the 'AMF') granted the visa n° 10-084 on April 7, 2010 to the Prospectus issued in connection with the IPO of AB Science, made of a 'document de base' registered on February 10, 2010 (n° I.10-006), an updated version of the 'document de base' (registered on April 7, 2010) and a 'note d'opération' (including a summary of the prospectus).

#### GLOBAL PLACEMENT PROCEDURE

Dates: From 08/04/2010 to 22/04/2010 at 05:00 pm CET

Number of shares: 1,829,268 shares representing 90% of the Offer (before exercising the

Extension and the Over-allotment Options)

Bookrunner and Société Générale Corporate & Investment Banking

Lead Manager:

Co-lead Manager: Fortis Bank Nederland

OPO PROCEDURE

Subscription open for: Retail investors, legal entities and certain UCITS. Dates: From 08/04/2010 to 22/04/2010 at 05:00 pm CET

Number of shares: 203,252 shares representing 10% of the Offer (before exercising the

Extension and the Over-allotment Options)

Based on demand, and if demand permitting, the numbers of shares allocated to the OPO will be at least

equal to 10% of the total number of shares offered (before exercising the Extension Option and the Over-allotment Option). The number of shares offered within the OPO may be increased by shares initially offered in the GP pursuant to and limited to the conditions set up in article 315-35 of the general regulation of the AMF.

Purchase orders can be divided in the following portions:

- A1 order portions: 1 to 300 shares inclusive
- A2 order portions: more than 300 shares

Orders will be stated in terms of number of shares, without any limitation in price and will be deemed to be stipulated at the OPO price. The result of the OPO as well as opening trading conditions on 26/04/2010 will be announced by Euronext Paris S.A. in a separate corporate event notice to be issued on 23/04/2010.

#### Transmission of orders:

Client will send their purchase orders to market members by 5:00 pm (CET) on 22/04/2010. Market members will transmit subscription orders of their clients to members in SCORE on 23/04/2010 at 10:00 a.m. (CET) at the latest. Orders presented after the time limit will not be registered.

## Use of SCORE:

Any request for access must be sent to the Corporate Actions Team of NYSE Euronext (corporateactions\_fr@nyx.com) at least 3 trading days before the date of centralization (i.e. at the latest on 20/04/2010). For more details about SCORE, please contact the Corporate Actions Team of NYSE Euronext (+33 (0)1 49 27 15 10).

## **Execution of orders:**

Purchase orders placed are irrevocable and will be valid on 23/04/2010 only. A1 order portions have priority over A2 order portions. A reduction rate of maximum 100% may be applied to A2 order portions to serve A1 order portions. In case the orders reduction measures do not lead to a whole number of allotted shares, the latter would be rounded to the nearest inferior integer number.

## Settlement/delivery of shares acquired under the OPO:

Settlement/delivery of 23/04/2010 trades will be done through the delivery service of bilateral agreement RGV, between Société Générale Securities Services (Code Affilié 42) and purchasing members, and between members and intermediaries accepting orders, on 28/04/2010. All RGV instructions should be entered in the system by 12:00 am (CET) on 27/04/2010. The trading day shown on instructions will be 23/04/2010. It is specified that, in case of cancellation of the operation, the settlement/delivery operations of 23/04/2010 trades will be cancelled.

Product name: AB SCIENCE Symbol: AB

ISIN: FR0010557264 Euronext code: FR0010557264

# Special conditions applicable to orders placed:

- any investor (natural person or legal entity) may not place purchase orders for over 20% of the shares offered:
- clients may place only one order each which may not be shared among intermediaries; for accounts with more than one holder, a maximum number of orders equal to the number of holders may be placed;
- upon receipt of orders, intermediaries must ensure that the investor has enough credit in his/her account (cash) or the equivalent money market instruments to pay for the shares requested;
- account holders, whether brokers or clearing members, shall ensure compliance with payment requirements by investors holding accounts with them;
- Euronext Paris S.A. reserves the right to require intermediaries to submit summary statements to their orders immediately by fax;
- Euronext Paris S.A. also reserves the right, after informing the transmitter of the order, to reduce or cancel any undocumented orders and those orders that it believes are excessive.

## **OPENING CONDITIONS OF TRADING ON 26/04/2010**

The AB SCIENCE shares will be admitted temporarily on Euronext Paris under the title "AB SCIENCE - PROMESSES" accordingly to the provisions of the Euronext Market rules article 6 801/1 and following of the harmonized Rule Book I of Euronext markets.

In case the underwriters should decide not to sign or to terminate the underwriting agreement in accordance with its terms, the Company will inform Euronext Paris thereof without delay and will request the cancellation of all the trading that has taken place on the "AB SCIENCE - PROMESSES" line. In this case, Euronext Paris will publish a notice announcing that the subscription orders sent within the framework of the open price offer as well as all the trading that has taken place on the securities admitted on the "AB SCIENCE - PROMESSES" line will be cancelled retroactively.

It is specified that the intermediaries must put the designation "AB SCIENCE - PROMESSES" on the operation notices for trades from 26/04/2010 to 28/04/2010 inclusive. It is the responsibility of the intermediaries to inform their clients of the possible retroactive cancellation of trades on the "AB SCIENCE - PROMESSES" line. Should the Company inform Euronext Paris of the termination of the underwriting agreement and as a result request the cancellation of the trading that has taken place on the line "AB SCIENCE - PROMESSES", the intermediaries will be required to inform investors of such termination and cancel trading as soon as practicable.

As the decision to terminate the underwriting agreement and to cancel the transactions is no taken by Euronext Paris S.A., the latter shall not be liable for any financial, accounting or fiscal consequences of such a cancellation for either the intermediaries or the investors.

<u>Trading of shares</u>: The first trading of new and existing shares will take place on the trading system from 26/04/2010 and until 28/04/2010 inclusive on a single quotation line "AB SCIENCE - PROMESSES" under the code "AB SCIENCE - PROMESSES". From 29/04/2010, the AB SCIENCE shares will be quoted under the title "AB SCIENCE", code ISIN FR0010557264 (unchanged) and mnemonic AB (unchanged).

\*\*\*\*\*\*